RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00770
Numéro SIREN : 809 916 273
Nom ou dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt 15671

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON
809 916 273 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 26 OCT. 2020 Numéro : 15671.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRISE LE Vendredi 09 Octobre 2020

DECISION

L'Associée unique, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de **243,18 €**, décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

-Au poste report à nouveau créditeur pour **200,44 €** qui sera ainsi soldé,
-Et le solde soit **42,74 €** au poste report à nouveau débiteur.

Certifié conforme

La Présidente
Représentée par Mme BONABAU

(1)

BILAN — ACTIF
Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES S.A.S.U. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 12 RUE DES CYPRES 91230 MONTGERON — Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro SIRET* : 80991627300018 — Code APE : 8899B

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (1)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de recherche et développement *	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (I)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	136,15	CA	136,15	91,00
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	5 584,25	CG	5 584,25	5 632,58
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (II)	CJ	5 720,40	CK	5 720,40	5 723,58
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	5 720,40		5 720,40	5 723,58

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété*	Immobilisations	Stocks			Créances		

Certifié conforme
La Présidente

② BILAN — PASSIF avant répartition
Exercice du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES S.A.S.U.

			Exercice N (1)	Exercice N - 1 (2)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000,00)	DA	5 000,00	5 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	43,14	32,59
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves Dont reserve relative à l'achat d'oeuvre originaires d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	200,44	-770,51
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-243,18	981,50
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 000,40	5 243,58
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatif) EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	720,00	480,00
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	720,00	480,00
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 720,40	5 723,58

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)
Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES S.A.S.U.

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France 1	Exportation et livraisons intracommunautaires 2		Total 3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG		FH	FI		18 899,15
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK	FL		18 899,15
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		0,35
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR		18 899,50
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	243,18	17 818,00
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX		100,00
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges				GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	243,18	17 918,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-243,18	981,50
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-243,18	981,50

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)
Exercice du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES

			Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		18 899,50
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	243,18	17 918,00
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-243,18	981,50

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant / primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) .

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

commissaire aux comptes

Patrick Dardelle
Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de Paris
Siret : 33893800400045
4 bis, rue des arts 91270 Vigneux-sur-Seine
Tél : 01 69 03 79 75
Mail : dardelle.expertise@wanadoo.fr

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique
Au capital de 5000 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON

R.C.S : Evry 809 916 273

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associée unique l'association intermédiaire d'insertion par l'activité économique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée à Associée Unique ABEILLES SOLIDAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître une perte de **243,18** Euros. Ces comptes ont été arrêtés par votre Présidente, l'association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente, l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.
S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente l'association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

• Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Vigneux sur seine le 22 juin 2020

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes